



Communiqué de presse  
Paris, le 4 février 2020

## AFFAIRE DU PETIT TONY

### **Toutes les violences faites aux enfants doivent être signalées !**

Le 26 novembre 2016 à Reims, le petit Tony âgé de 3 ans décédait suite aux nombreux coups et violences, répétés pendant plusieurs semaines, infligés par le compagnon de sa mère.

Celle-ci, ainsi que son ancien concubin comparaitront devant la cour d'assises de la Marne du 11 au 14 février. L'homme devra y répondre de « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner » et de « violences habituelles » en état de récidive. Il encourt jusqu'à 30 ans de réclusion criminelle. La mère du petit garçon n'est quant à elle mise en accusation que pour « non-assistance à personne en péril » et « non-dénonciation de mauvais traitements ». Elle risque jusqu'à 5 ans d'emprisonnement.

L'association L'Enfant Bleu-Enfance Maltraitée, partie civile dans cette affaire, s'interroge sur le fait que la justice n'ait jamais envisagé la complicité de la mère.

Par ailleurs, **l'association déplore - une fois de plus - le silence autour de ce cas de maltraitance ultime ayant entraîné la mort d'un enfant.** Les témoignages recueillis dans le cadre de l'enquête indiquent qu'un grand nombre de personnes (membres de la famille, entourage et voisinage, personnel enseignant) aurait dû soupçonner que le petit Tony était en danger. Et pourtant, personne n'a parlé, ou du moins ni assez vite ni auprès des bons interlocuteurs.

Un triste constat qui fait écho à l'appel lancé par L'Enfant Bleu et plus largement par l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance : **celui d'encourager l'entourage de tout enfant victime de violences à parler et à alerter pour le sauver.**

Dans un sondage Harris Interactive pour L'Enfant Bleu daté de 2017, près d'1 Français sur 4 déclarait avoir été victime de maltraitements graves (abus sexuels, violences physiques et psychologiques) au cours de son enfance. Pourtant, la maltraitance infantile est encore trop souvent passée sous silence : 80% des victimes déclarent ne pas avoir parlé des maltraitements vécus au moment des faits. Il est en effet difficile pour les enfants victimes de se confier et il est donc primordial de parler pour eux. Or près de **60% des personnes soupçonnant des maltraitements dans leur entourage n'agissent pas, faute d'informations utiles sur la conduite à suivre.**

Face à cette réalité accablante, **L'Enfant Bleu rappelle l'absolue nécessité d'alerter, même en cas de simple doute et pas seulement lorsque l'on est témoin direct de maltraitance sur enfant.** Pour cela, il est indispensable de **promouvoir les numéros d'appel d'urgence** comme le 119 - Allô Enfance en Danger, le 17 - Police Secours, **les numéros des associations de protection de l'enfance** comme L'Enfant Bleu (01 56 56 62 62), **mais aussi la plate-forme AlerterPourSauver.org**, lancée fin 2018 par L'Enfant Bleu, qui s'adresse à la fois aux victimes de maltraitance infantile et à ceux qui en seraient les témoins.

L'enjeu est double : savoir quelle démarche initier et identifier un interlocuteur de proximité pour agir au mieux lorsqu'un enfant est en danger.

CONTACT PRESSE :

THE DESK - Aurélie Bois - 06 87 26 27 68 - aurelie@agencethedesk.com